

V

(Avis)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

## PARLEMENT EUROPÉEN

**Avis de recrutement PE/154/S**

(2012/C 110/03)

Le Parlement européen organise la procédure de sélection:

**PE/154/S** — Agent temporaire Administrateur (AD 9) — Conseiller

Cette procédure de sélection requiert un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme officiellement reconnu dans un des États membres de l'Union européenne.

Les candidats doivent avoir acquis, à la date limite de dépôt des candidatures et postérieurement au titre mentionné ci-dessus, une expérience minimale de 12 ans en rapport avec la nature des fonctions.

Cet avis de recrutement est publié uniquement en allemand, anglais et français. Le texte intégral se trouve dans le Journal officiel C 110 A dans ces langues.

---